

**L'Année sociale en chiffres :
édition 1998**

L'édition 1998 de *L'Année sociale en chiffres*¹ vient de paraître. Au travers de tableaux commentés, cette publication fournit un large panorama du « paysage social genevois ».

Créée en 1990 par l'Hospice général, sous la forme d'un dossier inclus dans la revue « Expression », *L'Année sociale en chiffres* est intégrée dès cette année dans une collection de l'Office cantonal de la statistique, les « Etudes et documents ». Avec *La santé en chiffres*, recueil bisannuel, *L'Année sociale en chiffres* présente au lecteur intéressé un panorama aussi complet que possible des données disponibles dans le domaine socio-sanitaire.

Extraites de cette publication de 182 pages de tableaux et de graphiques commentés, voici quelques données choisies :

Mariages et divorces à Genève

Par rapport à 1990, le nombre d'*unions légales* fléchit un peu (2 533 mariages en 1990, 2 220 en 1997). En relation avec l'augmentation de l'âge au mariage (30,9 ans en moyenne pour les hommes et 29,2 ans pour les femmes en 1997; âge au 1^{er} mariage), ce sont les dernières générations nombreuses issues du « baby-boom » des années soixante qui participent encore au soutien des unions légales. Si les *divorces* se sont multipliés dans les années septante à quatre-vingt, depuis 1990, ils se maintiennent aux environs de 1 200 annuellement. Dans les cas de couples avec enfants mineurs, ceux-ci sont actuellement, dans plus de neuf cas sur dix, attribués à la mère.

Rentiers AI

Quelque 10 500 *rentiers de l'assurance-invalidité (AI)* ont été dénombrés à Genève en janvier 1997. Par rapport au nombre d'habitants du canton en « âge d'activité », le taux se fixe à 4,1 % (Suisse : 3,9 %). La plupart reçoivent une rente entière (85 % à Genève; 75 % à l'échelon national) et la proportion de ce type de rente ne cesse d'augmenter depuis 1992. A Genève, en janvier 1997, 7 % des bénéficiaires reçoivent une rente AI en raison d'une infirmité congénitale (15 % pour l'ensemble du pays), 13 % pour cause d'accident (11 % en moyenne nationale) et 80 % pour cause de maladie (74 % à l'échelon du pays). Au sein de l'ensemble des rentiers AI déclarés invalides à la suite d'une maladie, la part de ceux qui souffrent principalement d'affection psychique se fixe à 42 % à Genève, contre 38 % dans l'ensemble de la Suisse.

¹Etudes et documents n° 26, 182 pages, 25 francs, à commander à l'OCSTAT, téléphone 022 / 787 67 07 ou télécopieur 022 / 736 29 45.



Requérants d'asile et réfugiés résidant dans le canton

Après la relative stabilité des années 1994-1996, le nombre de *requérants d'asile* attribués au canton de Genève a fortement augmenté en 1997 (1 206). Quant au total des demandes d'asile traitées annuellement par le canton, il varie, depuis 1993, entre 958 et 1 484 (1 125 en 1997). En moyenne, durant cette période, près de huit demandes d'asile sur dix ont été refusées. A fin 1997, le nombre cumulé de *réfugiés* (personnes – requérants et membres de leur famille – ayant obtenu le droit d'asile et qui résident dans le canton) se monte à 1 445, soit 1,0 % de la population résidante étrangère du canton, ou 0,4 % de l'ensemble de la population. Près de la moitié (45 %) de ces réfugiés proviennent d'un pays européen (29 % de l'ex-Yougoslavie), 23 % du continent africain et 28 % d'Asie (11 % du Vietnam).

Population aidée par l'Hospice général

Le total des *personnes aidées par l'Hospice général – sans les requérants d'asile et les personnes admises provisoirement* – se chiffre à près de 14 000 en 1997, soit 3,5 % de la population résidante du canton (contre 1,6 % en 1990). Les ménages aidés – quelle que soit la prestation demandée (financière ou non) et quel que soit l'état matrimonial – sont composés, dans une forte proportion, de personnes vivant seules (44 % en 1997); un bon tiers (36 %) comptent un ou plusieurs enfants. Parmi les *personnes admises à titre provisoire et les requérants d'asile* (soit, au total, 3 500 personnes aidées), 42 % ont moins de 19 ans.

Finances publiques

A Genève, le total des *dépenses du canton et des communes* a atteint 16 890 francs par habitant en 1996 (11 806 francs par habitant en moyenne nationale). Les deniers publics affectés à la prévoyance sociale et à la santé, soit les deux principaux domaines de la protection sociale, représentaient 6 500 francs par habitant, soit 38 % du total des dépenses. En francs par habitant, Genève fait partie de trois cantons qui, avec leurs communes, accordent le plus à la prévoyance sociale et à la santé (Bâle-Ville : 7 209 francs; Zurich : 4 562 francs). En queue de classement, on trouve Argovie (2 569 francs), Appenzell Rh.-Int. (2 321 francs) et Schwytz (2 274 francs).